

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ALUMINIUM WEAR COMPOUND HARDENER

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ALUMINIUM WEAR COMPOUND HARDENER

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Durcisseur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ITW Performance Polymers

Bay 150

Shannon Industrial Estate

Co. Clare Ireland V14 DF82 353(61)771500 353(61)471285 mail@itwpp.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44(0)1235 239 670 (24h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Repr. 2 -

humaine H361fd

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Santé humaine Corrosif. Le contact prolongé provoque des lésions graves des yeux et des tissus.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger









Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde P261

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Contient

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE, 2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE, NONYLPHÉNOL

Mentions de mise en garde supplémentaires

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.

P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412

TRIETHYLENETETRAMINE		30-60%	
Numéro CAS: 112-24-3	Numéro CE: 203-950-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119487919-13-0000	
Classification Acute Tox. 4 - H312			
Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318			

Date de révision: 03/04/2018 Révision: 5 Remplace la date: 09/06/2015

ALUMINIUM WEAR COMPOUND HARDENER

2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE 5-10%

Numéro CAS: 140-31-8 Numéro CE: 205-411-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119471486-30-0003

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H312 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 Aquatic Chronic 3 - H412

NONYLPHÉNOL 1-5%

Numéro CAS: 25154-52-3 Numéro CE: 246-672-0 Facteur M (aigu) = 1 Facteur M (chronique) = 1

Classification

Acute Tox. 4 - H302 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Repr. 2 - H361fd Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

TITANIUM DIOXIDE 1-5%

Numéro CAS: 13463-67-7 Numéro CE: 236-675-5 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119489379-17-0000

Classification

Non Classé

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette). Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Laver la peau soigneusement à

l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes et consulter un médecin. Consulter un médecin si l'irritation persiste

après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Date de révision: 03/04/2018 Révision: 5 Remplace la date: 09/06/2015

ALUMINIUM WEAR COMPOUND HARDENER

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

Inhalation Le produit contient une substance sensibilisante.

Ingestion Ce produit est corrosif. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage

et l'estomac. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes

sévères. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.

Contact cutané Ce produit est sévèrement corrosif. Le produit contient une substance sensibilisante. Le

> contact avec le produit chimique concentré peut provoquer des lésions cutanées sévères. Peut provoquer une allergie cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut

provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites.

Contact oculaire Ce produit est sévèrement corrosif. Le contact avec le produit chimique concentré peut

provoguer très rapidement des lésions oculaires sévères, et éventuellement la perte de la

vue. Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau. Mousse. Agents chimiques en poudre.

Dioxyde de carbone (CO2).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Se placer avec le dos contre le vent pour éviter les fumées. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie. Maîtriser les eaux d'écoulement en

les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection

appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection comme décrit à la

Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Prévoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement

déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des

> conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec et frais. Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

TITANIUM DIOXIDE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 mg/m3 poussière totale

Commentaires sur les

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

composants

TRIÉTHYLÈNETÉTRAMINE (CAS: 112-24-3)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1 mg/m³

> Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 5380 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.57 mg/kg p.c. /jour

2-PIPÉRAZINE-1-YLÉTHYLAMINE (CAS: 140-31-8)

DNEL Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 3.6 mg/m³

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 21.4 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.3 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.006 mg/cm²

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection









Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Date de révision: 03/04/2018 Révision: 5 Remplace la date: 09/06/2015

ALUMINIUM WEAR COMPOUND HARDENER

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc ou plastique. Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre.

Autre protection de la peau et du corps

Éviter le contact avec la peau. Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de

contact.

Mesures d'hygiène Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et

boissons, y compris ceux pour animaux. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Changer

les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type A2. Filtre à vapeurs organiques. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pâte.

Couleur Crème.

Odeur Ammoniacale.

pH (solution concentrée): 10.5 @ 20 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

>232°C @

Point d'éclair >93°C

Pression de vapeur <0.01 mmHg @ °C

Densité relative 0.98 @ 20 °C°C

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

9.2. Autres informations

Autres informations Non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Acides. Oxydants puissants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Non disponible.

dangereuses

Date de révision: 03/04/2018 Révision: 5 Remplace la date: 09/06/2015

ALUMINIUM WEAR COMPOUND HARDENER

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter la chaleur excessive

pour des périodes prolongées. Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière

directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Un feu ou une haute température créé : Oxydes d'azote (NOx). Oxydes des substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Vapeurs/gaz/fumées de :

Ammoniac ou amines.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 1 929,82

Inhalation Les vapeurs de ce produit peuvent être dangereuses par inhalation.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Peut être absorbé par la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une

irritation sévère. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Peut provoquer

une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire Risque de lésions oculaires graves.

Dangers chroniques et aigus

pour la santé

Provoque des brûlures.

Voie d'exposition Inhalatoire Absorption cutanée Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer les effets néfastes suivants: Risque de

lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions au foie. Peut provoquer des lésions aux

reins. Lésions du système nerveux central et/ou périphérique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit contient des substances qui sont toxiques pour

les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le

milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le

sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la

manipulation des déchets.

Méthodes de traitement des

déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet 08 04 99

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

N° ONU (ADR/RID) 1760

N° ONU (IMDG) 1760

N° ONU (ICAO) 1760

N° ONU (ADN) 2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information requise.

Nom d'expédition (ADR/RID) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, NONYL PHENOL)

Nom d'expédition (IMDG) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, NONYL PHENOL)

Nom d'expédition (ICAO) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, NONYL PHENOL)

Nom d'expédition (ADN) CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (TRIETHYLENETETRAMINE, NONYL PHENOL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

Classe ADR/RID 8

Code de classement ADR/RID C7

Etiquette ADR/RID 8

Classe IMDG 8

Classe/division ICAO 8

Classe ADN 8

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

Groupe d'emballage

Ш

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) | | |
Groupe d'emballage (ADN) | | |
Groupe d'emballage (ICAO) | | |

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

EmS F-A, S-B

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes 2X

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du

80

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Aucune information requise.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008

relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 03/04/2018

Révision 5

Remplace la date 09/06/2015

Mentions de danger dans leur H302 Nocif en cas d'ingestion. intégralité H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.